



## Orange ? si on gratte c'est plutôt brun !, partie 4

Par **Gjhuvan**, le **26/10/2012** à **07:00**

Bonjour,

suite du même titre partie 3,

Le prélèvement Orange est rejeté par ma banque et par malchance, cela coïncide avec la date d'expiration de ma CB Visa dont j'ai demandé le renouvellement à ma banque et qui n'arrive pas, une banque qui ne me fournit plus de chéquiers depuis huit mois juste parce que je ne m'en sers pas, ne me servant que de ma CB.

- début octobre 2012, sans plus de connexion Internet, et sans aucun moyen de paiement, un peu renfloué, je règle l'arriéré de consommation de 98,90 € à Orange via le 3970 depuis mon mobile avant qu'on ne m'en coupe le peu de connexion qu'il obtient, et avec la présence et l'appui d'un ami et sa CB. L'agent Orange me fait alors savoir que je serais quand même prélevé de 197,80 € le 15 du mois en cours, et qu'elle ne peut annuler le prélèvement de cette somme. Près de 300 € en un mois pour une connexion intermittente et un abus de prélèvement c'en est trop : je fais dans la semaine une lettre à ma banque pour une demande d'opposition des prélèvements automatiques d'Orange sur mon compte, bien décidé à régler à l'avenir toute mes factures uniquement par TIP ou par chèque puisque ceux-ci viennent de m'être envoyés.

Une erreur catastrophique, j'ai présumé de la force de mes droits : dans un monde totalement automatisé, en m'opposant à ce mode automatique de paiement à une entreprise qui tiens plus compte de ce dernier que de la qualité de ses prestations, je suis identifié "persona non grata" auprès d'Orange qui ne déroge pas à l'automatisation du paiement. Je reçois donc un

courrier du service de recouvrement d'Orange m'informant de la suspension de ma ligne de mobile, celui là même avec lequel je viens de payer 98,90 €, qui me somme de payer immédiatement par le TIP joint les 98,80 € du mois en cours, en me menaçant de résilier la ligne et de m'inscrire au fichier GIE PRÉVENTEL, ce qui m'empêcherait de souscrire tout abonnement téléphonique et Internet. Plus d'Internet et de téléphonie fixe et mobile, auprès de tout téléopérateur c'est la fin de toute mes activités de création d'entreprise par impossibilité de communiquer ou de contacter qui que ce soit.

La résiliation est engendrée sans moyen de l'éviter : je n'ai plus de mobile fonctionnel et plus personne ne peut me joindre dessus : Orange à mis ce numéro aux abonnés absents : "numéro non attribué" ! encore mieux : à présent, les services d'Orange me rejettent, ma ligne étant passée en 48 heures en recouvrement :

A suivre ... (suite partie 5)